

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4510

commune (s) : Vénissieux

objet : **Espaces extérieurs Lénine sud - Opération d'aménagement - Autorisation de signer le marché pour un mandat de maîtrise d'ouvrage**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine, par le biais de l'avis de pré-information paru au Journal officiel de l'Union européenne du 21 décembre 2004 et de l'avis d'appel public à la concurrence paru également au Bulletin officiel des annonces des marchés publics du 15 février 2005 concernant le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics, a initié un avis périodique pour l'attribution de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la délégation générale au développement urbain.

Dans le cadre de cet avis périodique, prévu par l'article 40-VIII du code des marchés publics, la Communauté urbaine a souhaité consulter les candidats retenus pour un mandat de travaux d'aménagement des espaces extérieurs Lénine sud à Vénissieux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appels d'offres, le 1er septembre 2006, a choisi l'offre de l'Opac du Grand Lyon pour un montant de rémunération global de 63 290 € HT (dont 8 090 € de frais financiers nets de taxes), soit 74 109,20 € TTC, répartis comme suit :

- tranche ferme : rémunération 13 925,84 € TTC dont 722 € de frais financiers nets de taxes,
- tranche conditionnelle : rémunération de 60 183,36 € TTC dont 7 368 € de frais financiers nets de taxes.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces extérieurs Lénine sud à Vénissieux et tous les actes y afférents avec l'Opac du Grand Lyon pour un montant de 74 109,20 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération 1178.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,